

22 NOV. 2013
890

Le Premier Ministre

2608 / 13 / 89

Paris, le 22 NOV. 2013

Monsieur le Président,

Huit ans après la promulgation de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de nombreux acteurs s'accordent sur la nécessité de donner une nouvelle impulsion à cette loi fondatrice, notamment en vue d'une meilleure inclusion des personnes handicapées dans la société.

La tenue, le 25 septembre dernier, du premier Comité interministériel du handicap depuis sa création, en 2009, témoigne de la détermination du Gouvernement à placer le handicap au cœur de son action. Cette ambition collective se traduit dans une feuille de route portant sur cinq domaines : la jeunesse, l'accessibilité, l'emploi, l'accompagnement médico-social et l'accès aux soins, la gouvernance et la mobilisation de la société civile. Ce comité a arrêté de nombreuses actions : certaines sont engagées, pour assurer la scolarisation des enfants, la formation professionnelle, l'accès et le maintien dans l'emploi ou l'accessibilité du cadre bâti et de la voirie ; d'autres sont déjà en cours et poursuivies pour mieux accompagner et faire évoluer l'accompagnement social, médical et médico-social, le parcours de soins ainsi que pour prévenir les effets du vieillissement.

Cependant, le nombre de saisines du Défenseur des droits témoigne du maintien de difficultés d'accès aux droits pour les personnes handicapées dans la vie de tous les jours. En outre, de nombreux professionnels ainsi que la société civile appréhendent encore difficilement le handicap, faute de sensibilisation et de formation.

Ces constats conduisent à s'interroger sur les conditions dans lesquelles la société civile peut participer à l'inclusion effective de tous, en privilégiant l'accès aux dispositifs de droit commun.

C'est la raison pour laquelle le Comité interministériel du handicap a souhaité que soit engagée une réflexion sur la façon dont la société civile pourrait mieux accompagner les personnes handicapées et favoriser leur accès à l'autonomie.

En 2014, la politique du handicap sera marquée par deux temps forts : la remise du rapport d'application de la Convention internationale des personnes handicapées par le Gouvernement au Comité des droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence nationale du handicap, prévue par la loi de 2005.

Monsieur Jean-Paul DELEVOYE
Président du Conseil économique, social et environnemental
9, place d'Iéna
75775 Paris cedex 16

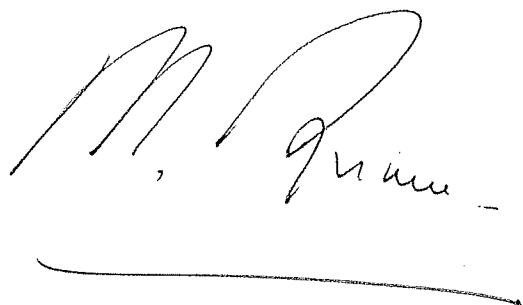
Dans ses travaux antérieurs, le Conseil économique et social a apporté des contributions importantes sur le handicap. Compte tenu de cette expertise, je souhaite que le Conseil économique, social et environnemental explore la notion de « *société accompagnante* » et identifie les leviers d'actions pour que la société soit davantage attentive à ses différentes composantes, notamment les personnes handicapées.

L'association des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et la prise en compte des expérimentations menées dans le cadre de la politique du handicap me paraissent de nature à enrichir la réflexion, dont je souhaite qu'elle s'inscrive dans l'approche transversale et pluridisciplinaire de la politique du handicap, à laquelle je suis particulièrement attaché.

Je souhaite recueillir l'avis du Conseil économique, social et environnemental d'ici la fin du premier semestre 2014 afin que ses travaux puissent venir enrichir la prochaine Conférence nationale du handicap.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Ayrault', with a long horizontal line underneath it.

Jean-Marc AYRAULT